



POSTE VACANT AU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SOLLICITATION DE CANDIDATURES

Un membre du Conseil des commissaires a quitté sa fonction de commissaire dans la circonscription n° 6, soit le territoire d'une partie de la ville de Sainte-Julie.

En conformité avec la *Loi sur les élections scolaires*, il n'y aura pas d'élection partielle, puisqu'il reste moins de douze mois avant la prochaine élection scolaire générale qui se tiendra le 4 novembre 2018. Après consultation du Comité de parents, le Conseil des commissaires nommera un nouveau commissaire pour combler ce poste lors de la séance du 13 mars 2018.

Les personnes intéressées à occuper le poste de commissaire sont invitées à soumettre leur candidature.

Qui peut se présenter à un poste de commissaire?

Tel que le prévoit la loi, peut se présenter à un poste de commissaire, toute personne qui remplit les conditions suivantes :

- avoir 18 ans;
- être de citoyenneté canadienne;
- au 13 mars 2018, être domiciliée sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes depuis au moins six mois;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas être privée de ses droits électoraux;
- ne pas être employée de la Commission scolaire des Patriotes.

Les autres cas d'inéligibilité sont prévus à la Loi.

Que faire pour soumettre une candidature?

Prendre connaissance des informations sur la nature de la fonction et les exigences relatives à son exercice, qui sont diffusées sur le site Web www.csp.ca.

Transmettre votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation expliquant vos motivations à l'attention de Mme Hélène Roberge, présidente, à l'adresse suivante :

1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

Ou par courriel à l'adresse info@csp.ca

d'ici le **mardi 20 février 2018, à 16 heures.**

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville,
ce 7 février 2018.

Catherine Houpert,
Secrétaire générale